

Annexe 3

**ÉLEMENTS RELATIFS À
L'ORGANISATION DE LA FORMATION**

Annexe 3a

GRILLES HORAIRES

L'organisation et les horaires d'enseignement pour les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel Systèmes Electroniques Numériques (SEN) seront conformes à l'arrêté du 17 juillet 2001 (BO n° 33 du 13 septembre 2001).

Le baccalauréat professionnel Systèmes Electroniques Numériques (SEN) est rattaché à la grille horaire n°1 - baccalauréats professionnels du secteur de la production- .